

Rattachement hiérarchique

Directeur Général, Directeur Plateforme, Directeur de Site, Directeur Exploitation, Directeur Transport

Responsabilités

Le Responsable Exploitation est l'interface entre les différents services opérationnels.

Sa mission principale consiste à assurer la conduite et la surveillance de l'exploitation logistique sur site et de coordonner l'activité de l'entrepôt : la réception, la gestion du stock, la préparation des commandes et les expéditions.

Le Responsable Exploitation est chargé de mettre en place la politique d'optimisation des moyens humains et du matériel nécessaire à l'atteinte des objectifs définis en termes de taux de service et de réduction des coûts.

Il est également garant de ses équipes, des matériels, des installations et des bâtiments dans le respect des procédures.

Il met en place les indicateurs de satisfaction client et de mesure de la performance de ses équipes.

Le Responsable Exploitation est responsable des équipes opérationnelles du site : Caristes, Magasiniers, Préparateurs de Commande, Exploitants et Chefs d'Équipes.

Dans certaines organisations, le Responsable Exploitation peut être en charge du Service Transport.

Profil/Tendances

De formation supérieure Bac+2, voire autodidacte, complétée d'une expérience dans une fonction d'exploitation comprenant du management d'équipe.

Manager de terrain, il a le plus souvent occupé les fonctions gérées par son équipe, ce qui lui permet d'être un réel référent opérationnel. Il possède une forte sensibilité aux problématiques de sécurité et de cadre de travail sain pour ses équipes.

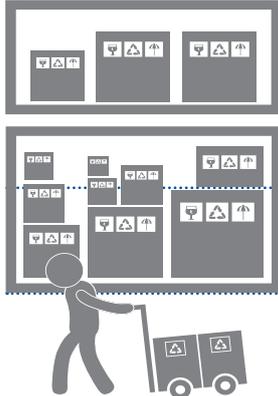
Rigoureux, organisé, et autonome, il doit faire preuve d'une grande résistance au stress.

La maîtrise des outils informatiques (WMS/Excel) est indispensable.

Évolutions

Le Responsable d'Exploitation peut évoluer sur une direction de site.

Rémunération



	2 à 5 ans	5 à 15 ans	+ de 15 ans
- de 250 salariés	–	34 / 40 / 45	38 / 44 / 50
250 à 1.000 salariés	–	35 / 43 / 48	38 / 46 / 55
+ de 1.000 salariés	–	37 / 45 / 53	41 / 48 / 62

Les rémunérations indiquées sont des rémunérations brutes annuelles en k€ selon la légende suivante : minimum constaté/moyenne constatée/maximum constaté.

S'ajoute généralement à cette rémunération fixe un bonus individuel de 5 à 10 %.